

Montrouge, le 30 janvier 2014

OBJET : L'ABCD de la sexualité des ressources pour l'égalité entre les filles et les garçons.

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Suite au message d'alerte que nous vous avons fait parvenir, nous aurions souhaité que le Ministère communique plus rapidement pour mettre fin à cette désinformation.

Quelle que soit la provenance de ce message, notre réaction ne peut s'appuyer que sur le premier principe du mouvement autonome des associations de parents d'élèves de l'Union nationale :

Primauté et responsabilité des parents [famille] dans les choix éducatifs :

- ✓ Les Parents d'élèves autonomes-UNAape ne défendent pas les familles ou les enfants individuellement, mais l'enfant et la famille membres du système éducatif.
- ✓ Les Parents d'élèves autonomes-UNAape ne demandent pas aux enseignants de se substituer à eux dans l'éducation de leurs enfants mais de se comporter en éducateurs.

C'est pourquoi nous n'avons pas à nous prononcer pour ou contre les parents qui n'ont pas envoyé leurs enfants à l'école.

Cependant nous avons à nous préoccuper sérieusement de ce que l'on enseigne à nos enfants.

Si l'UNAape ne donne pas de mot d'ordre c'est en vertu de ce principe et pas seulement pour se démarquer des autres associations.

Le second principe du mouvement autonome des associations de parents d'élèves de l'Union nationale :

Respect de la neutralité politique, syndicale et religieuse du système éducatif :

- ✓ C'est la reconnaissance de la responsabilité des parents (primauté de la famille) qui justifie l'exigence de neutralité du système éducatif.

Sophie FONTAINE Présidente / unaape.fontaine@free.fr

42, rue Carvès - 92120 Montrouge / Téléphone : 01 40 92 16 61 - Site : <http://www.unaape.asso.fr>
Association sans but lucratif, régie par la loi de 1901/Reconnue d'utilité publique en date du 22 juillet 1987. Reconnue par le ministère de l'éducation nationale. Agréée par le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Je tiens à rappeler que le mouvement autonome de parents d'élèves s'est volontairement fixé comme seul champ d'action le domaine de l'éducation et de l'enseignement [instruction]. Il ne peut se faire le porte-parole de tel ou tel parti politique, association ou lobby.

Très tôt dans la construction du mouvement autonome, les parents d'élèves de l'UNAAPE ont reconnu tous les types de familles définis par la loi. C'est ainsi que nous nous sommes exprimés lors de nos derniers débats au Sénat et à l'Assemblée nationale.

Conformément au principe fondateur du mouvement autonome de neutralité, des établissements d'enseignement public, nous avons réaffirmé que l'école ne doit pas être un enjeu idéologique ou politique.

Bien autonomement vôtre,

Sophie FONTAINE, Présidente



<http://www.education.gouv.fr/cid76751/egalite-filles-garcons-lettre-du-ministre-de-l-education-nationale.html>

<http://www.cndp.fr/ABCD-de-l-egalite/accueil.html>